

Élargissement de la composition du comité (Modification statutaire Art. 7.1)

Proposition d'une modification statutaire (par la section Zoug de l'USKA / HB9ZG)

Actuel:

Art 7.1: „Le comité se compose du Président et d'un maximum de huit autres

Membres, ...“

Remplacé par:

Art 7.1 nouveau: „Le comité se compose du Président et d'un maximum de douze autres membres, ...“

Résumé

Afin de renforcer le comité et de conserver à long terme son caractère de milice celui-ci doit à l'avenir être élargi à un maximum de douze membres, en lieu et place de huit actuellement, en plus du Président.

Les postes au comité devraient également pouvoir être occupés à temps partiel (milice) avec une durée raisonnable, même avec les tâches en constante augmentation pour le comité de l'USKA. Cela tentera d'augmenter l'attractivité pour se rendre disponible pour une telle charge.

Argumentation

Le comité de l'USKA est responsable de la conduite et du suivi des affaires de l'association au mieux de ses connaissances et de ses convictions. Il existe une répartition des tâches sous forme de "dicastères", qui optimise le travail mais ne décharge pas les membres du comité de leur responsabilité globale. Les membres du Comité travaillent en grande partie de manière autonome dans le cadre de la stratégie de l'USKA et de son budget, ils informent le comité et discutent des intérêts transversaux au sein de l'ensemble du Comité.

Le volume de travail en constante augmentation du comité de l'USKA est essentiellement dû aux raisons suivantes: de nouvelles tâches ont été ajoutées ces dernières années (CEM, comités de normalisation, lobbying politique/réseau relationnel, tun suisse, TecDay, diverses offres en ligne, coopération, travail médiatique, participation à l'initiative de l'IARU "Shaping the Future", nouvelles technologies, infrastructure, etc.). Les projets futurs importants sont l'utilisation d'opportunités grâce à la diversité croissante des applications radio, l'ouverture en général et spécifiquement aux communautés voisines où cela a du sens avec la coopération (gagnant-gagnant), le renforcement de la coopération internationale, la mise en œuvre du développement ultérieur de l'IARU en Suisse, l'augmentation de l'attractivité, notamment pour les jeunes intéressés par MINT, le renforcement des services offerts aux sections. Il n'est possible de répondre aux normes de qualité élevées de nos membres que si les tâches existantes et nouvelles peuvent être partagées entre plusieurs personnes.

L'étendue des tâches que le comité doit assurer est également évidente pour le grand nombre de plus de 30 collaborateurs du comité travaillant «en coulisse» ainsi qu'une centaine de radioamateurs participant à plusieurs équipes de l'USKA. Cela n'aurait pas été possible sans cet important engagement. La condition préalable est que ces acteurs soient gérés avec prudence et supervisés par le comité (l'USKA est une "boutique" beaucoup plus grande que ne le pensent souvent les membres non-initiés.....).

L'une des forces de la Suisse est que de nombreux organismes privés et publics sont régis par le système de "milice". Le terme « milice » décrit le travail à temps partiel pour le bien commun de notre société. Le grand avantage est que chaque emploi à temps partiel peut bénéficier des expériences professionnelles et de la vie courante, ce qui n'est guère possible dans les emplois à temps plein. Ce système de milice a également fait ses preuves au sein du comité de l'USKA et devrait certainement être conservé.

Les principaux objectifs de la distribution des tâches actuelles et futures à davantage de membres du conseil sont:

- Réduction de la charge à une 1/2 jusqu'à 1jour par semaine et par dicastère.
- Les postes au comité devraient être accessibles aux personnes actives professionnellement.
- Amélioration de la qualité du travail du Comité.
- Eviter le cumul des postes et la surcharge de travail liée.
- Les régions linguistiques AI, F et I devraient représentées au Comité.
- Décharge également pour le Président afin de rétablir un système de milice.
- Renforcement des échanges internationaux avec des pays limitrophes et l'IARU.
Transmission des expériences et connaissances au bénéfice du radioamateurisme suisse.

Avec un élargissement du comité ainsi rendu possible, la nécessité d'optimiser les séances du comité est évidente. Cela inclut l'externalisation accrue des affaires vers des commissions consultatives préalables, comme cela se produit déjà dans des cas isolés aujourd'hui (groupes de travail ad hoc, équipes de l'USKA telles que la task force "Cadre juridique", les deux nouvelles task forces, "EMC" etc.).

Il n'y a aucun risque que la somme des honoraires "déborde", puisque ce pouvoir de décision n'appartient pas au comité, mais à l'AD et au vote par correspondance

L'amendement proposé aux statuts prépare l'USKA au début d'un développement ultérieur et contribue à assurer la viabilité future de l'USKA.

Dès que la charge de travail d'un poste au comité redeviendra raisonnable, il sera certainement plus aisé de trouver des candidats. Une situation dans laquelle la limite statutaire actuelle a déjà été atteinte, mais qu'il faille écarter un autre candidat qualifié serait carrément grotesque, il serait écarté à moins que quelqu'un d'autre ne démissionne pour lui.

La limite sera déjà totalement épuisée si trois membres supplémentaires sont élus par l'AD 2023 en plus des cinq précédemment élus, comme prévu.